



# **LIVRET D'INFORMATION 2016**

**À L'USAGE DES CANDIDATS A UN POSTE  
D'ENSEIGNANT DE SECOND DEGRE A MAYOTTE**

# **A Mayotte, tant pour les personnes, les biens que les statuts, l'INSECURITE est la règle !**

Depuis des années, le SNES-Mayotte se bat pour obtenir des améliorations des conditions de séjour à Mayotte afin de garantir l'attractivité du département pour les collègues... et donc la bonne marche des services publics. Ces améliorations concernent tant la durée des séjours que le maintien d'une indemnité d'éloignement de haut niveau tout en instituant une indexation des salaires pour tous, titulaires comme non titulaires.

L'indexation des salaires est actée à Mayotte ainsi que sa mise en place progressive : 5% au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 20% au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et 30% au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour arriver à 40% en 2017.

La note de service sur le mouvement inter académique depuis 2014 est claire, la durée de séjour devient illimitée. On nous assure (le directeur actuel de cabinet de la Ministre) que l'académie d'origine est garantie pour les « 10 à 15 années à venir »... mais par nature les règles de mutations sont remises à plat chaque année. Compte tenu de notre expérience sur les différents engagements de l'Etat... nous ne pouvons donner aucune assurance aux collègues sur cette question.

**Les nouveaux arrivants de 2016 sont soumis à un statut provisoire pendant 4 ans** avec baisse de l'IE au fur et à mesure que l'indexation augmente. En 2017, les conditions financières seront à nouveau minorées avec la création d'une ISG en remplacement de l'Indemnité d'Eloignement.

Pour tous les nouveaux arrivants le billet inter-séjour est supprimé et remplacé par le système très désavantageux de congés bonifiés DOM. Par ailleurs, l'indemnité de déménagement (IFCR) est remplacée par celle des DOM, c'est-à-dire qu'il faudra avoir enseigné 4 ans en Métropole ou dans un même DOM pour bénéficier d'un déménagement et d'un billet d'avion...et au moins 4 ans à Mayotte dans le sens inverse.

Depuis 2015 les Indemnités d'Eloignement (IE) sont fiscalisées, les collègues prennent désormais la mesure de cette décision qui entraîne pour beaucoup :

- La perte de plus d'une IE sur les 4 ans
- La baisse ou même la suppression des allocations familiales
- La suppression des bourses d'étudiant pour vos enfants

**Venir à Mayotte aujourd'hui, c'est subir des conditions financières dégradées et des conditions de travail de plus en plus souvent inacceptables. Vous ne serez payés ni à la hauteur de vos efforts ni en fonction du coût de la vie ou de la qualité des infrastructures publiques sur place.**

**L'employeur nous parle d'engagement lorsqu'on vient à Mayotte... on peut parler plus objectivement de tromperie !**

**Beaucoup de collègues en font désormais l'amère expérience. Ceux-ci sont de moins en moins nombreux à venir, le second degré fonctionne désormais avec près de 40% de contractuels et ce chiffre est en pleine explosion (moins de 10% de contractuels il y a 4 ans !!!).**

Vous pensez demander votre mutation à Mayotte, ce livret est destiné à vous fournir des informations sur cette île, tant sur le plan de la vie courante que sur l'enseignement. Le présent livret n'a pas vocation à attirer ou dissuader les collègues mais bien d'essayer – dans la mesure de nos informations ce jour... et de notre expérience - d'éviter les mauvaises surprises.

Bonne lecture !

## **Sommaire :**

### **I/Vivre à Mayotte**

- Climat
- Vie courante
- Sécurité sociale
- Logement
- Scolarité associative et privée

### **II/ L'Education à Mayotte**

- Les conditions d'enseignement
- Le projet éducatif du SNES
- Niveau et pédagogie, quel établissement choisir à l'intra ?

### **III/Etats des lieux**

- Crise de recrutement, moyens financiers, violences
- Se syndiquer : Pourquoi ? Comment ?
- Les conditions de rémunération spécifiques à Mayotte

### **IV/Préparer son arrivée**

- Déménagement : modalités...
- Administratif : aides, pense-bête...

### **Annexes**

- Petite histoire de Mayotte
- Comparatif des rémunérations
- Listes des établissements scolaires associatifs et privés du 1er degré
- Conseils de sécurité
- Numéros importants et liens Internet
- Coordonnées du SNES Mayotte
- Bulletin d'adhésion

# **I/Vivre à Mayotte**

Mayotte est un tout nouveau département français, le 101<sup>ème</sup>, situé dans l'Océan Indien. On y trouve un mélange culturel allant des traditions mahoraises aux passerelles malgaches et européennes. La population y est musulmane à 95%. Son lagon est un des plus beaux du monde, peuplé d'animaux tels que les dauphins, les tortues ou même des baleines. La faune et la flore sont tropicales et luxuriantes (ylang, mangues, papayes, bananes, manioc...et plein d'autres bonnes choses que dégustent les makis en toute liberté !) On y découvre des coutumes originales (salouvas, bangas, m'sindzano, m'biwi...). Il reste tout de même à signaler que le corail, beau mais fragile, subit malheureusement les affres de la pollution endémique qui touche les ruisseaux et cours d'eau qui se jettent dans l'océan (lavages du linge, des voitures avec des poudres très phosphatées et donc très polluantes), pollution à laquelle le manque d'assainissement public et les décharges sauvages sur toute l'île viennent s'ajouter pour donner une impression de saleté et d'insalubrité générale.

## **Le climat**

Le climat de Mayotte est tropical humide. Pour ceux qui ont vécu ou voyagé Outre-Mer, le point de comparaison le plus pertinent est la Guyane.

La saison humide (de novembre à avril) est marquée par des températures dépassant les 30°C, et surtout un taux d'humidité de l'ordre de 90%, d'où une moiteur souvent difficile à supporter. Chiffres Météo France:

	Saison des pluies	Saison sèche	Moyenne annuelle
Température moyenne	27,3°C	24°C	26,2°C
Humidité moyenne	86 %	78 %	83 %

Pour ce qui est des cyclones, nous sommes plutôt épargnés : ils se dirigent en général sur Madagascar qui nous protège.

## **La vie courante**

L'île est de faible superficie (374 km<sup>2</sup>). Vous ne perdrez donc pas trop de temps d'une commune à l'autre ; cependant, l'augmentation du nombre de voitures sur l'île est la cause de nombreux et inlassables embouteillages en début et en fin de journée à l'entrée de l'agglomération à certaines heures en banlieue de Mamoudzou. (Exemple : pour aller de Tsoundzou à Majicavo à 6h du matin, il faudra compter 1h à 1h30).

Cette situation se dégrade chaque année un peu plus

Pour relier Petite-Terre et Grande-Terre on peut « barger ». Un terme local pour désigner le fait de prendre la barge ou l'amphidrome qui circulent toutes les demi-heures.

## **L'insécurité, un fléau grandissant à Mayotte.**

Avec l'insalubrité, l'insécurité est le second fléau qui touche Mayotte. Les cambriolages existent depuis de nombreuses années à Mayotte. Cependant, outre leurs augmentations, il faut savoir que, s'ils avaient lieu autrefois

en l'absence des locataires, aujourd'hui les voleurs n'hésitent plus à pénétrer dans les maisons -même en la présence des habitants- armés de couteaux et de chombos (machettes locales).

Les vols à l'arraché de sacs ou de téléphones portables se multiplient, y compris en pleine journée, et même dans des quartiers fréquentés où il y a du passage.

Nous déconseillons aux collègues d'aller seuls sur certaines plages. De trop nombreuses agressions sont à déplorer sur certaines plages isolées (Saziley, Soulou, plage du Préfet...). Devant la recrudescence des agressions, les forces de police multiplient les mises en garde aux baigneurs, randonneurs... toutes activités devenues « à risque ».

Les deux roues, pratiques sur l'île en raison de sa petite superficie, sont très prisés. Ils sont régulièrement volés, Ne jamais laisser son deux-roues la nuit à l'extérieur. Les assurances à Mayotte refusent d'assurer ce risque !

Attention, les événements récents ont montré que les collègues circulant en deux roues étaient particulièrement exposés lors des « caillassages » et agressions.

L'insécurité est réelle et gâche le séjour d'un bon nombre de collègues qui perdent ordinateurs (donc données informatiques), appareils photos, matériel électronique, jusqu'à leurs vêtements.

**Dupliquez vos données informatiques avant de venir** : trop de collègues perdent des années de travail à cause d'un cambriolage.

### **Mais que fait la police ?**

La police constate le plus souvent même si de récents démantèlements de réseaux de recels sont à mettre à son actif. Les moyens en hommes et en matériel sont insuffisants et largement attribués à la lutte contre l'immigration clandestine. Les brigades de gendarmerie installées en brousse sont elles aussi sous dotées et ne peuvent souvent que constater les délits.

Les atteintes à la personne sont en pleine recrudescence. L'Etat s'avoue largement impuissant en **matière de sécurité. Les associations" voisins vigilants" se multiplient...ainsi que la sécurité privée.**

### **La pauvreté**

Grâce à une augmentation régulière, le Salaire Minimum mahorais (le SMIG) a aujourd'hui presque rattrapé le SMIC métropolitain, (voir <http://www.insee.fr/fr/regions/mayotte/default.asp?page=themes/dossiers/tem/tem.htm> ) et a permis une forte augmentation du niveau de vie... mais pas pour tous ! (plus d'1/4 de la population vit sous le seuil relatif de la pauvreté). Dans tous les cas, nous sommes loin des standards métropolitains et l'habitat trop souvent insalubre se transforme en véritables bidonvilles sur les hauteurs de Cavani ou de Kawéni.

### **Le climat social**

Les mouvements de grève sont fréquents dans l'île ainsi que les émeutes. Il s'agit souvent de revendications statutaires ou de mouvements localisés dans un village. Des barrages s'élèvent alors en travers des routes et certains lieux de l'île peuvent être paralysés. Le ton monte rapidement sur les barrages, il est vivement conseillé de ne pas essayer de les forcer...

On ne peut parler du climat social sans évoquer les reconduites à la frontière. A Mayotte, ce sont près de 26400 expulsions qui ont été enregistrées en 2010 ! La mission parlementaire qui s'est rendue dans l'île en 2006 considère que les étrangers clandestins représentent désormais plus d'un tiers de la population de Mayotte. Ils travaillent de manière informelle dans tous les secteurs de l'économie, souvent dans des conditions scandaleuses.

Nous nous battons pour faire respecter le droit à la scolarisation de nos élèves, quelle que soit leur origine. Nous dénonçons la chasse aux enfants de migrants... par des parents d'élèves jusque dans des classes de primaire et de maternelle !

## **Ravitaillement et prix :**

Le mouvement social contre la vie chère qui a paralysé l'île du 27 septembre au 9 novembre 2011 a eu le mérite de mettre en évidence le coût très élevé de la vie à Mayotte. La lutte s'est focalisée sur les prix de certains produits consommés par la population mahoraise (riz, huile, cartons d'ailles de poulets de 10kg à griller, cartons de blocs de viande congelée de 10kg à bouillir, boîtes de sardines à l'huile...).

De fait, les prix courants sont bien plus élevés que la sur rémunération de 40%... Celle-ci ne permettra donc pas aux collègues de maintenir leur niveau de vie.

En temps normal, l'approvisionnement sur l'île est assez régulier, on trouve de tout, mais pas à n'importe quel prix. La vie est chère à Mayotte. L'étroitesse du marché tant du côté de l'offre que de la demande, et le surcoût de l'éloignement laissent une grande marge de manœuvre aux distributeurs pour imposer leurs prix. Bien entendu, les produits frais correspondant au mode de consommation métropolitain atteignent des prix très élevés.

Il existe néanmoins des activités sportives et de loisir : clubs de sport (tennis, tennis de table, squash, foot, judo, équitation, volley, basket, fitness, arts martiaux...), cours de danse (salsa, zumba, classique, contemporaine...), école de musique, cours de dessin, plongée... mais ces activités sont parfois irrégulières et peuvent disparaître ou renaître d'une année sur l'autre. Il n'y a pas de salle de théâtre professionnelle ou de véritable cinéma, le weekend end est souvent animé : concerts de musique et soirées dansantes...

## **La sécurité sociale**

Une fois sur l'île il faudra vous rendre au local de la MGEN Mayotte pour transférer votre dossier. Un Espace Mutuel MGEN a été créé au Centre d'affaires Maharajah à Kawéni ([espacemutuelmayotte@mgen.fr](mailto:espacemutuelmayotte@mgen.fr)).

MFP Mayotte

Zone industrielle Nord 88,  
rue Albert Einstein F 72047  
LE MANS CEDEX 2

Tel : 02.49.79.00.05

Courriel : [mfpmayotte@effigie.fr](mailto:mfpmayotte@effigie.fr)

Le tiers payant se met en place progressivement à Mayotte. L'adhésion des collègues à la caisse de Sécurité Sociale de Mayotte est gérée par la MGEN, qu'ils soient adhérents ou pas.

Attention, renseignez-vous bien auprès de la MGEN si vous êtes dans une situation médicale particulière. Pour les pathologies les plus graves, il est vivement conseillé de vous assurer de l'existence de spécialistes sur place, voire de renoncer à votre mutation sur Mayotte. Des épidémies sont endémiques sur l'île comme la dengue plus récemment. Le SIDA s'étend aussi sur Mayotte. Les statistiques sont peu fiables par rapport à cette affection virale !

Le manque de médecins (libéraux et hospitaliers) est à prendre en compte également avant de venir à Mayotte. Nous nous trouvons ici devant un vrai désert médical... qui s'est amplifié récemment par le départ de nombreux praticiens devant l'insécurité générale et la dégradation des services publics. Les hôpitaux sont saturés en permanence il faut compter des heures d'attente pour bénéficier de soins. La carence de médecins libéraux fait que

la moindre consultation banale devient un problème parfois insoluble. La plupart des collègues renoncent à Mayotte à l'hôpital et vont à la Réunion en cas de problème.

## **Le logement**

C'est l'une des difficultés pour les collègues nouvellement nommés dans l'île, notamment à Mamoudzou et sur Petite Terre, moins en "brousse" ou l'offre est devenue supérieure à la demande. Le manque de logements a entraîné une flambée des prix (à Mamoudzou, compter 1000 euros pour un T4, et entre 750 et 950 euros pour une maison de la SIM située en brousse.)

La Société Immobilière de Mayotte (SIM) gère des quartiers de petites maisons et des immeubles, à peu près dans toute l'île sauf au Nord. La SIM a longtemps détenu une sorte de monopole pour les locations de logements, mais elle a du mal à suivre le mouvement d'expansion de l'île. Les demandes de logement doivent être faites tôt.

Il faut constituer un dossier qui passe en commission. La SIM se comporte toujours comme une administration du XIXème siècle. L'avantage est que l'on peut visiter les quartiers sur internet mais les logements SIM sont souvent les moins sécurisés du marché ....

En dehors de la SIM, plusieurs possibilités :

- Vous pouvez peut-être obtenir de meilleurs tarifs en louant à des particuliers (ceux qui possèdent des terres font construire de grosses maisons qu'ils louent) mais, dans ce cas-là, il vaut mieux être présent. La location à distance, sans visite préalable, peut réserver des surprises, du fait de la qualité des constructions. Electricité et plomberie sont les points faibles de beaucoup de logements. Il existe des sociétés immobilières privées qui sont plus chères mais dont le service est globalement bien meilleur qu'à la SIM.

Dans tous les cas, l'un de vos critères de choix doit être la sécurisation du logement (grilles aux fenêtres, portes blindées, etc.). Pour les femmes seules, évitez les maisons isolées, pensez à la colocation ou aux immeubles.

Dans tous les cas, il est primordial d'anticiper son arrivée en réservant un logement. Dès l'annonce de votre mutation, prenez des contacts et partez en quête de votre location. Rappelez-vous que la rentrée se fait fin août. Il vous faudra très vite avoir un véhicule pour vos démarches et achats.

Faites-vous envoyer le 97-6 (journal gratuit de petites annonces de référence) en le demandant par courriel : [le97-6@wanadoo.fr](mailto:le97-6@wanadoo.fr)

## **La scolarité des enfants :**

Nous connaissons tous l'attachement des collègues au service public. Et pourtant...

### **L'enseignement primaire public**

Les petits avaient normalement cours le matin, du lundi au vendredi, de 7h à 12h. Cependant, le manque de locaux oblige souvent les écoles publiques à faire des rotations : une classe le matin, l'autre l'après-midi. De plus, la réforme des rythmes scolaires appliquée en partie à Mayotte en dépit des rotations et du manque de personnel qualifié a amené de nombreuses écoles à avoir des horaires « à la carte ». Actuellement il manque 500 salles de classes dans le primaire.

Pour les collègues qui voudraient inscrire leurs enfants dans le public, il vaut mieux se renseigner sur l'école en question, les locaux étant le plus souvent dans un état déplorable.

## **L'enseignement primaire privé ou associatif**

Devant l'état lamentable des écoles publiques dans le premier degré, la majorité des collègues scolarise les enfants dans des structures privées ou le plus souvent associatives (gérées... et entièrement financées par les parents).

Ainsi de nombreux élèves sont scolarisés hors éducation nationale ! Les familles mahoraises qui ont les moyens scolarisent aussi de plus en plus leurs enfants dans ces structures.

Attention, il est souvent très difficile de trouver une place dans ces écoles, soyez prévoyants. Inscrivez-vous dès que vous avez reçu votre mutation pour être au moins en liste d'attente (comptez environ 2000 € par an et par enfant). **Venir à Mayotte avec des enfants est donc un réel problème.**

Nous ne cessons de dénoncer cette situation inacceptable d'une école à deux vitesses. Que l'on donne aux écoles publiques les moyens de jouer correctement leur rôle et **tous** y inscriront leurs enfants.

Vous trouverez une liste des crèches et écoles privées ou associatives en annexe.

## **Quitter mayotte**

Peu de lignes aériennes desservent la destination. Pour la Métropole et La Réunion il vous faudra presque obligatoirement prendre Air Austral, le prix des billets d'avion en période de vacances scolaire atteignent parfois des sommets pour ces destinations.

- 700 € pour la Réunion
- 1800 € pour la métropole (1200 € en moyenne)

Les billets d'avion pour les destinations proches comme Madagascar dépassent très souvent les 400 €.

Il y a aussi des vols pour les Comores, le Kenya et le Mozambique.

Mayotte reste donc très enclavée, quitter l'île est véritable problème auquel vous serez souvent confrontés surtout si vous venez en famille.

## **II/ L'éducation à Mayotte**

### **Les conditions d'enseignement**

Du point de vue matériel, les classes sont peu dotées. Le matériel pédagogique devenu courant par ailleurs est ici souvent absent ou obsolète ; l'utilisation des TICE relève dans la plupart des établissements du vœu pieux. Le SNES ne cesse de lutter pour l'amélioration des conditions de travail de chaque établissement. La situation est très variable d'un établissement à l'autre, voire d'une matière à l'autre : il faut tout l'engagement des collègues pour arracher ces améliorations pour vous... et les collègues qui allez suivre.

Les conditions de travail elles-mêmes sont difficiles: la chaleur (très peu de salles sont climatisées) et le bruit entraînent rapidement une fatigue importante. A ces difficultés récurrentes s'est ajoutée depuis quelques années l'explosion des effectifs dans les établissements mais aussi dans les classes du fait d'un retard de constructions scolaires... et d'une politique Vice-rectorale qui considère que le nombre d'élèves par classe « n'est pas une variable pertinente ».

**LA DIFFICULTE PREMIERE EST DONC DEVENUE LE SUREFFECTIF DANS LES CLASSES :  
jusqu'à 30 élèves par classe en collège classé « Rep+ » mais aussi jusqu'à 38 élèves par classe de Lycée...  
record à battre à la rentrée prochaine !**



Les élèves également sont souvent fatigués car ils se lèvent très tôt. Il faut ajouter à cela une restauration scolaire rare et, quand elle existe, insuffisante (pas de service de cantine) et généralement peu engageante. Le niveau dans le secondaire est d'une faiblesse préoccupante au regard des résultats aux différentes évaluations et aux examens. La cause principale de cet état de fait est une mauvaise maîtrise de la langue française, qui n'est pas la langue maternelle de la plupart des Mahorais : à la maison, ils parlent le Shimaoré ou le Shibushi (malgache de Mayotte).

L'accueil des enfants dès l'âge de 3 ans dans le public n'en est encore qu'à ses débuts, et l'état du primaire (constructions scolaires en retard entraînant un système de rotations, classes peu dotées tant en matériel pédagogique qu'en fournitures pour les élèves, locaux délabrés, instituteurs peu ou mal formés....) expliquent également les difficultés d'apprentissage de nos élèves dans le secondaire.

En revanche, le comportement des élèves se modifie rapidement au collège qui connaissent désormais une situation comparable à de celle rencontrée dans les banlieues métropolitaines. Les conditions de travail sont difficiles à très difficiles. Le problème principal est le sureffectif tant dans les établissements que dans les classes : des collèges de 1800 élèves... des classes à 30 élèves... dans toutes les séries. Au total, 8 collèges comptaient plus de 1500 élèves à la rentrée 2015. Le Ministère a en partie conscience de ces difficultés puisque tous les collèges sont devenus REP ou REP+ à la rentrée 2015 mais la baisse du nombre d'élèves par classe promise dans certains collèges Rep + n'a pas été respectée.

Le climat dans les Lycées reste encore correct bien que les classes soient aussi surchargées et que beaucoup d'élèves n'aient pas le niveau requis. Les classes de seconde commencent en revanche à poser de plus en plus de difficultés.

### **Le projet éducatif du SNES**

Notre projet éducatif pour Mayotte repose sur une analyse de la situation locale: nous ne pouvons nous satisfaire d'un système éducatif avec des résultats aussi faibles aux différentes évaluations (dernière académie pour les tests nationaux d'entrée en 6<sup>ème</sup>). Actuellement 30 % des élèves sont non lecteurs à l'entrée en 6ème.

Nous sommes aussi atterrés par le taux de réussite des bacheliers Mahorais dans les études supérieures (seulement 6% des jeunes obtiennent un niveau bac + 2 au bout de trois ans).

Le cycle d'entrée en collège nous semble primordial. Nous pensons qu'il faut s'appuyer sur la qualification et la compétence d'enseignants de FLS (français langue seconde) que beaucoup de collègues possèdent et qui restent non utilisées. Une sixième en deux ans serait aussi une solution pour beaucoup d'élèves qui ne maîtrisent ni lecture ni calcul à leur entrée au collège.

### **Le Vice-rectorat prend enfin cette demande au sérieux et s'engage sur un plan de formation FLS.**

Les programmes de certaines disciplines devraient être adaptés au contexte local (Histoire-Géographie notamment), même si nous considérons toutefois qu'il faut garder comme objectif final les examens nationaux.

**De manière globale, nous pensons que l'enseignement à Mayotte doit bénéficier d'une politique très ambitieuse ... qui se concrétise par une forte baisse des effectifs par classe, en Collège comme en Lycée.**

Le gonflage artificiel des résultats aux examens doit être abandonné (augmentation de 3 points de toutes les copies de Mathématiques du Brevet par l'IPR l'an dernier). On est de plus en plus face à un système où tout est fait pour

cachez l'ampleur des défis éducatifs. La fameuse « réforme des collèges » est devancée : conseils de classe où l'on ne prend plus en compte les notes... mais des « smileys », pression des chefs d'établissements sur les collègues, notamment contractuels, qui n'ont pas une notation assez « positive »... Bref, un « champ d'expérimentation » pédagogique qui devance celui de la métropole... et qui est source de désillusion et de désinvestissement pour les élèves et pour leur famille à plus ou moins court terme. Pour éviter le recours à cet expédient, la politique d'orientation dans l'île doit être en même temps plus réaliste et plus ambitieuse en termes de diversité des filières professionnelles.

La structure éducative des lycées nous semble déséquilibrée, avec un poids disproportionné de la filière STMG (plus d'un élève de lycée sur deux). La filière technologique tertiaire ne saurait pallier un enseignement professionnel peu diversifié. Pour ce qui est de l'enseignement professionnel, les filières Commerce, Secrétariat et Comptabilité accueillent la majorité des élèves. Une forte proportion de jeunes entre en seconde générale parce qu'ils n'ont pas obtenu une place en Bac Pro et BEP. Par ailleurs, l'enseignement professionnel est très limité en choix de filières et manque cruellement de moyens matériels.

## **Mutations intra et vœux d'établissements**

### **Les particularités de l'intra à Mayotte :**

La note de service « mutations intra » n'est toujours pas parue ce jour... mais elle reprendra à quelques détails près celle de l'an dernier.

Avant d'enregistrer vos vœux, prenez le temps de prendre en compte les informations qui suivent. Elles n'ont pas une valeur absolue, chaque situation relevant d'une appréciation individuelle, mais elles peuvent vous aider lors de vos choix.

N'omettez pas de consulter la liste des postes à complément de service (qui apparaîtra sur le site du vice-rectorat au moment de l'intra), car si vous êtes affecté dans un établissement que vous avez demandé et qui correspond à ce type de vœux, vous ne pourrez plus le refuser; certains collègues doivent partager leur service sur 3 établissements !

### **Vos vœux :**

Il existe actuellement 21 collèges et 11 lycées qui sont implantés un peu partout sur l'île. Enseigner ou habiter dans un de ces endroits ne présente pas les mêmes avantages. Il faut impérativement tenir compte des temps de trajet et non des distances kilométriques ! En quelques années, presque tous les établissements du second degré sont devenus surchargés ! A court comme à moyen terme, si le gouvernement, ici comme en métropole ne réalise pas son engagement de « priorité à l'éducation », il n'y a pas de raison que cela change !

Crise de recrutement oblige, les vœux des nouveaux arrivants, s'ils sont bien faits – et nous vous engageons à nous consulter bien avant l'ouverture du serveur du mouvement intra- sont largement satisfaits. Mais la crise de recrutement des enseignants n'a pas que des avantages pour le mouvement intra.

L'an passé, nous avons réussi à débloquer tous les postes de Lycée... mais aussi de nombreux postes de collèges qui empêchaient une mutation. Pourtant, la tentation du Vice-rectorat de bloquer des postes est toujours très importante : dans nombre de collèges, les contractuels sont devenus majoritaires ! Ainsi, nous devons lutter chaque année contre le blocage de postes qui paralyserait tout mouvement.

**a) Les régions de Petite Terre et de Mamoudzou** et environs sont très citadines et concentrent la grande majorité des commerces et des services de l'île. La SIM y est fortement présente. Nous vous conseillons -si vous avez des problèmes de santé ou encore des enfants en très bas âge- de demander en

priorité ces communes. Mais les embouteillages, le bruit et les problèmes liés à l'insécurité constituent des inconvénients qu'on ne peut plus ignorer. Les élèves y ressemblent de plus en plus à ceux de métropole ou de La Réunion, et de nombreux collègues présents depuis un certain temps à Mayotte ont été surpris par les changements de comportements. De plus **les établissements de la zone sont particulièrement surchargés (Collèges à 1800, Lycée de Mamoudzou à 2600).**

**b) La région Centre (Combani, Tsingoni, Kahani, Coconi...)** offre un compromis intéressant pour ceux qui veulent profiter en même temps des avantages de la proximité de Mamoudzou (1/2 heure) et de la qualité de l'environnement des plages et de la végétation tropicale. Combani se développe rapidement et offre les services commerciaux de base. La SIM y dispose d'un important parc immobilier, et à partir de cette région, les collègues peuvent atteindre la plupart des établissements scolaires (sauf ceux du sud) en une heure.

**c) La région de Sada** est aussi au centre, mais les services y sont quasi-inexistants. Pharmacie, médecin et infirmiers sont présents. Quelques commerces permettent de dépanner, mais pour le gros des besoins il faudra se rendre à Mamoudzou (45 minutes). Les nombreuses plages du Sud et quelques structures touristiques permettent la détente.

**d) Le Nord-Ouest** est réservé aux adeptes de la nature. Les paysages y sont dignes des cartes postales. Habiter dans le Nord permet de s'immerger rapidement dans une culture mahoraise authentique. La population y reste accueillante. Mais il faut savoir que les conditions de vie y sont spartiates. Le Nord est éloigné de tout. Il n'y a ni services, ni écoles privées et très peu de commerces. La plus proche station d'essence est à Dzoumogné et Mamoudzou à une heure. Peu de médecins libéraux (quelques dispensaires qui offrent une médecine de base) et les coupures d'eau ou d'électricité n'y sont pas rares.

La SIM n'y est pas implantée. Pour vous loger, il vous faudra frapper aux portes. Si vous avez des problèmes de santé (physiques ou psychologiques) ou bien encore des enfants en très bas âge, il vous faudra prendre en compte cet éloignement. Les élèves ont de réelles difficultés scolaires et il n'est pas rare en collège et même en lycée d'enseigner à des élèves qui ne maîtrisent pas la langue française.

Des vœux mal formulés ou des faibles barèmes vous conduiront souvent (en extension) dans les établissements du Nord de l'île.

**e) Le Sud:** pour certains, c'est la plus belle partie de Mayotte, la plus authentique (avec le Nord-Ouest). Des possibilités de logement à la SIM (Bandrélé, Tsimkoura, Kani-Kéli) ou chez les particuliers. Vous y trouverez toutefois les plus belles plages mais souvent sales, sauf N'Gouja, et quelques restaurants. Comptez une heure de trajet pour vous rendre de Kani-Keli à Mamoudzou.

Il est impératif de hiérarchiser ses vœux en partant d'établissements et en élargissant vers des groupes de communes pour signifier clairement vos préférences. Si vous ne le faites pas, l'administration pourra le faire pour vous par la procédure d'extension qui pourra alors vous nommer n'importe où sur l'île. Seul le barème permettra de départager les collègues.

**Les commissaires paritaires du SNES sont à votre service pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter : [mayotte@snes.edu](mailto:mayotte@snes.edu). Nous sommes les seuls à pouvoir vous renseigner efficacement.**

## III/Etat des lieux

### Crise de recrutement

La crise de recrutement actuelle (plus de 840 contractuels recrutés cette année, 150 de plus que l'année dernière) ne pourra trouver de solution que si le gouvernement et le vice-rectorat prennent la mesure de la situation. Il s'agit d'inciter les collègues à venir participer à l'indispensable effort de construction du département par l'éducation, en améliorant leurs conditions de séjour et d'enseignement.

Pour cela, il faut que le Ministère adapte très vite sa gestion des personnels à ce nouveau statut départemental. Les mesures récentes ne vont pas toujours dans ce sens :

- L'Indexation de tous les non titulaires du MEN au même titre que les titulaires sur 4 ans est un point positif que le SNES a obtenu par l'action en 2013.

### **Mais le gouvernement, depuis cette même date, s'est acharné à dissuader les collègues de venir à Mayotte en :**

- **Baissant les rémunérations** par la publication du décret du 28 octobre 2013, baisse déjà sensible aujourd'hui (plus de prise en charge du billet et du déménagement pour les collègues justifiant de moins de 4 années d'ancienneté en métropole ou en DOM ni de billet « inter-séjour ») et qui prendra son plein effet en 2017 par la création d'une Indemnité de Sujétion Géographique (ISG) de 20 mois pour 4 ans par couple et plus par agent,
- **Baissant le pouvoir d'achat** par la création d'une fiscalité confiscatoire sur les Indemnités d'éloignement et l'ISG.
- **Baissant les bonifications retraite** rétroactivement de la moitié à un tiers depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011.

### Se syndiquer au SNES

Avec plus de 500 adhérents, 70% à 80% des élus aux CAPL et CCPL, le SNES-FSU est de loin la **force syndicale la plus puissante, la plus représentative et la plus revendicative du 2<sup>nd</sup> degré**. Nous sommes profondément attachés à la défense individuelle et collective des collègues.

**Au vu de l'éloignement de la métropole, la défense des personnels passe nécessairement par un rapport de forces au niveau local.**

Lors des années passées nous avons lutté :

- Pour le maintien d'un congé administratif;
- Pour une politique éducative plus ambitieuse dans l'île avec en particulier le classement en Education prioritaire de tous les établissements de l'île ;
- Pour un système d'inspections tenant compte des particularités locales;
- Pour le libre choix de départ (en 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> année) et la fin du chantage au renouvellement ;
- Pour le paiement rapide des différentes indemnités ;
- Pour la mise en place d'une bonification lors du mouvement inter-académique en fin de séjour pour pouvoir rentrer en métropole ou en DOM dans de bonnes conditions ;
- Pour la création de congés de formation pour les titulaires et les non titulaires ;
- Pour la création d'un barème de Hors-classe des certifiés limitant l'arbitraire ;
- Pour la transition vers un nouveau statut des enseignants à Mayotte qui garantisse l'attractivité;
- Pour l'extension de l'indexation des salaires aux non titulaires ;
- Pour le respect des engagements de l'Etat (fiscalité, respect du décret de 1996...)...
- Et aujourd'hui pour une revalorisation des conditions de séjour qui enrayer la crise de recrutement actuelle, créée par le gouvernement.

**Nous demandons, en plus d'une indexation au moins égale à celle du département voisin de La Réunion (53%) :**

**A) La réécriture des décrets 2013-314 du 15 avril 2013 et du décret du 28 Octobre 2013:**

Une ISG par fonctionnaire

Maintien de la majoration de 10% pour le conjoint et 5% par enfant à charge quel que soit leur lieu de résidence.

Paiement des différentes fractions de l'indemnité en fonction de l'indice acquis au moment où celle-ci devient payable.

Paiement de l'ISG à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans quel que soit le département considéré.

**B) Un réaménagement de la fiscalité des IE et ISG** tant que la fiscalité globale n'est pas égale à celle des autres DOM (octroi de mer...) et que le département souffre toujours d'un manque d'attractivité. De fait la décision d'imposition va dès cette année exclure nombre de fonctionnaires des droits sociaux qu'ils avaient en métropole (allocations familiales, bourses...).

**C) Décret « voyages » de 1989 :** Retour à la condition des 2 ans et 100% de l'IFCR introduite par le décret du 22 septembre 1998... pour les seuls séjours à limitation de durée.

**D) Maintien des bonifications retraite hors d'Europe et maintien du taux maximal pour Mayotte (50%) abaissé à 33% depuis mai 2014 ...**

**E) Indemnité de résidence :** porter celle-ci au maximum (3%) compte-tenu du coût de la vie.

**F) Sécuriser les réintégrations après un séjour à Mayotte par :**

Le respect de l'académie d'origine (sécuriser l'académie d'origine pour tous les personnels).

Points, bonification d'ancienneté pour les règles de mutations inter académiques :

Le classement en Rep ou Rep + de toutes les écoles primaire et de tous les collèges de Mayotte accorde une bonification importante au bout de 5 années d'exercice. Il faut étendre cette mesure à tous les lycées généraux et professionnels... qui recrutent sur des bassins entièrement en Rep ou Rep +.

Permettre les mutations vers le Pacifique en enlevant Mayotte du dernier décret de 1996.

**G) Obtenir la reconnaissance de la difficulté à exercer sur le département :** nous demandons à bénéficier du système des ASA (Avantages Spécifiques d'Ancienneté) pour tous les établissements classés en Rep et Rep +.

**H) Pérenniser le remboursement partiel de loyer :** compte-tenu de la difficulté croissante des fonctionnaires à se loger à Mayotte, nous demandons un calcul plus favorable de ce remboursement et à généralisation à tous les agents de la Fonction publique locataires.

**I) Respect des engagements de l'Etat :** L'histoire récente montre à quel point la désinvolture de l'Etat envers ses agents mutés à Mayotte est délétère (engagements du respect du décret de 1996 pour les agents mutés avant le 1er janvier 2014, de la non fiscalisation de la fraction de l'IE des collègues arrivés en 2010 et 2012...).

En outre, comme en métropole, nous contrôlons efficacement la régularité des opérations de mutation et de promotion lors des commissions administratives paritaires. Nos interventions sont incessantes et permettent la correction de très nombreuses confusions de l'administration.

## **Défendez-vous, défendez la profession ! Syndiquez-vous au SNES !**

### **Les conditions de rémunérations spécifiques à Mayotte**

**Le Décret n° 2013-965 du 28 octobre 2013 portant application de l'indemnité de sujétion géographique aux fonctionnaires de l'Etat titulaires et stagiaires et aux magistrats affectés à Mayotte distingue plusieurs cas de figure.**

#### **> Les arrivants 2014, 2015 et 2016**

**-Les arrivants d'août 2016 touchent l'IE minorée transitoire...** comme ceux affectés à Mayotte entre le 1er janvier 2014 et 31 décembre 2016. Ils toucheront l'IE minorée en 4 versements annuels et l'indexation de salaire en plus.

Régime transitoire :

Les collègues affectés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 toucheront l'IE selon le tableau suivant :

arrivant	en 2016	Indexation
1 <sup>ère</sup> année	<b>6</b>	<b>30%</b>
2 <sup>ème</sup> année	<b>5</b>	<b>40%</b>
3 <sup>ème</sup> année	<b>5</b>	<b>40%</b>
4 <sup>ème</sup> année	<b>5</b>	<b>40%</b>
Total	<b>21</b>	

**- FISCALISATION de l'IE effective depuis cette année**

#### **> Les nouveaux arrivants 2017 : une catastrophe annoncée !**

- Les collègues nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 percevront une indexation de 40% + une Indemnité de sujétion géographique (ISG) à Mayotte. Calculée sur une durée de 4 années, l'ISG est fixée à 20 mois du traitement indiciaire (brut) payée en 4 fractions : lors de l'installation, en fin de 2<sup>ème</sup> année, en fin de 3<sup>ème</sup> année, en fin de 4<sup>ème</sup> année.

- Une majoration de 10% pour le conjoint et 5% par enfant à charge à condition qu'ils accompagnent le fonctionnaire à Mayotte (art 5 décret d'avril 2013 où Mayotte est ajoutée par le décret d'octobre) ce qui est un recul par rapport à aujourd'hui.

- Paiement de l'ISG qu'à un seul agent pour les couples d'agents (article 6 du décret d'avril où le mot Mayotte est ajouté par le décret d'Octobre)... ce qui est un recul encore plus conséquent pour les « postes doubles » de fonctionnaires. C'est un point central et un recul très important qui s'ajoute aux 20 mois au lieu des 26 promis.

Ajoutons à ceci que l'ISG est fiscalisée depuis sa création. La différence est encore plus forte avec l'IE actuelle. On revient à la « négociation » d'avril et juin 2013 qui n'a jamais eu lieu : un fort recul des rémunérations pour les nouveaux arrivants 2017.

Ce décret doit être renégocié en 2015 comme promis.

### > **Les « résidents » :**

- Les collègues qui font valoir un CIMM à Mayotte ne touchent pas l'ISG à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013... sauf s'ils viennent de l'extérieur. N'hésitez pas à nous contacter pour ce cas particulier.

Ils toucheront en revanche l'indexation depuis le 1 janvier 2013 de 5% puis 10% en janvier 2014, 20% en janvier 2015, 30% en janvier 2016 et 40 % en janvier 2017.

### > **Mutations et Académie d'origine :**

L'annexe VI de la note de service publiée au *BO* du 7/11/13 a modifié en profondeur l'avenir des mutations pour Mayotte parallèlement à la mise en place d'un nouveau régime de rémunération, tout ceci entrant dans le cadre du changement de statut de Mayotte (alignement sur le régime existant des DOM).

Chaque collègue muté à Mayotte pourra ensuite, à chaque mouvement ultérieur, demander sa mutation selon les règles communes ou obtenir, s'il le demande, le retour dans son académie d'origine (voir plus haut).

**Rappelons, que cette note service est annuelle et qu'elle est révisable chaque année... . Le MEN nous affirme qu'il ne compte pas faire perdre leur académie d'origine aux collègues... « avant 10 à 15 ans ». Compte tenu de notre expérience récente sur les différents engagements de l'Etat... nous ne pouvons donner aucune assurance aux collègues sur cette question.**

De plus malgré la « normalisation » de Mayotte les collègues qui veulent demander la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna en quittant le département sont toujours interdits de mutation par le MEN.

### > **Le transport : l'Indemnité Forfaitaire de Changement de Résidence (I.F.C.R.).**

Les modalités de prise en charge du voyage ont régressé.

Le Ministère prend en charge le prix du billet d'avion et du déménagement pour le fonctionnaire muté à Mayotte et sa famille (les enfants doivent avoir moins de 20 ans et être rattachés fiscalement aux parents). Pour en bénéficier, **il faut dorénavant justifier de 4 ans d'ancienneté en métropole ou dans le même DOM...et le remboursement subit un abattement de 20%**. Ces frais sont pris en charge par l'académie d'origine et non par Mayotte. Les transports province/Paris sont aussi pris en charge, mais leur remboursement est parfois long, pensez à conserver vos billets de train ou d'avion.

**Attention, les collègues en provenance de l'AEFE ou plus généralement en provenance d'un détachement n'auront pas droit à la prise en charge du voyage ! Une régression récente et supplémentaire de notre situation.**

Le SNES demande que le ministère prenne en charge les billets de tous les collègues nommés sur l'île, quelle que soit leur ancienneté. Rappelons qu'avec la crise de recrutement, de plus en plus de collègues néo titulaires sont susceptibles d'être nommés à Mayotte.

Seul l'arrêté de mutation est nécessaire pour obtenir l'I.F.C.R., toute autre demande de votre académie est non avenue (nombreux sont les rectorats qui multiplient les demandes d'information pour ralentir les paiements). Contactez le SNES Mayotte pour tout problème de calcul de l'IFCR.

**Attention,**

**- le droit à l'IFCR et au billet d'avion pour le conjoint est soumis à un plafond de ressources. Une**

**des deux conditions suivantes doit être respectée :**

- 1- le conjoint ne doit pas avoir de ressources supérieures à l'indice 340 (soit à ce jour 17 835€/an)**
- ou 2- les ressources du couple ne doivent pas dépasser 3,5 fois l'indice 340 (soit à ce jour 62 422,5 €/an).**

Le SNES revendique le paiement d'une I.F.C.R. pour tous les collègues nommés sur l'île, sans condition d'ancienneté ou d'origine.

#### > **Fin du congé administratif/ Fin du billet inter-séjour**

Le congé administratif de fin de séjour disparaît pour les nouveaux arrivants, tout comme le billet « inter-séjour » au bout de 2 ans. Ils sont remplacés par un congé bonifié... qui accorde tous les 3 ans un billet pour la métropole ou votre DOM d'origine mais avec désindexation du salaire... ce qui dans de nombreux cas de figure ne présente pas d'intérêt financier.

#### > **Les bonifications retraite**

A Mayotte, comme tous les personnels qui ont effectué une partie de leur carrière hors d'Europe, nous bénéficions d'une bonification de trimestres. Elle doit compenser les conditions d'exercice et de vie parfois très difficiles que vivent ces personnels. A Mayotte, cette bonification est de 0,5 (deux années travaillées reviennent à trois cotisées).

**Mais depuis mai 2014 les services de pension n'appliquent plus qu'une bonification d'un tiers...** sans que le code des pensions n'ait été changé ! **Une action juridique du Snes national est en cours.** La nouvelle loi sur les retraites prévoit que ces bonifications n'entreront plus dans le calcul de la surcote. Ainsi, les personnels qui, grâce à ces bonifications, sont susceptibles d'avoir un nombre supérieur d'annuités, n'en verront pas l'effet financier. Cumulé au départ à 62 ans imposé, c'est la double peine !

**La menace pèse à nouveau sur ces bonifications.** Nous tenons ici à rappeler aux collègues qui auraient déjà acquis dans leur carrière des droits à bonifications, qu'ils ne pourront les faire valoir que si, au moment de leur départ à la retraite, ces bonifications sont toujours validées par la loi. RIEN n'est acquis avant cette date ! Ainsi, fin 2008, le projet de loi sécurité sociale prévoyait l'annulation - forcément rétroactive - de ces bonifications pour les DOM-COM. Il a fallu la mobilisation des collègues (1000 manifestants à Nouméa) et l'appui de la FSU nationale pour faire échouer cette nouvelle dégradation de nos retraites. **Nous restons bien évidemment mobilisés sur ce dossier.**

## **IV/ Préparer son arrivée**

### **Le déménagement**

Plusieurs sociétés existent à Mayotte. A l'heure actuelle, nous ne pouvons recommander aucune compagnie en particulier. Certaines sont plus fiables que d'autres, mais il n'existe dans ce domaine aucune certitude, car toutes sont tributaires du bateau qui transportera votre déménagement. Or, les contraintes de la navigation maritime ne permettent pas de certifier à 100 % la date d'arrivée d'un navire. Un conseil: prévoir large pour les dates. Il vaut mieux que votre déménagement arrive 15 jours avant plutôt qu'un mois après votre arrivée.



Surtout, faites attention à la manière dont sera assuré votre déménagement et conservez factures et photographies des objets de valeur. Il est vivement conseillé d'apporter un grand soin à la rédaction de votre inventaire carton par carton, car c'est sur cette base que vous pourrez être remboursé le cas échéant.

Vous pouvez aussi louer à une société et expédier vous-même un conteneur. Prenez soin de bien disposer les objets à l'intérieur et prévoyez une mezzanine si vous emportez votre véhicule (cette opération doit obligatoirement être réalisée par des dockers professionnels). Cependant, si vous optez pour cette solution, vous devrez payer en sus les démarches de dédouanement et de transport jusqu'à votre domicile. Ce qui semble économique au départ ne l'est plus forcément à l'arrivée. Mais cela peut s'avérer payant car cela vous évitera de faire tous les magasins de Mayotte pour trouver au final des produits de basse qualité.

Vous disposez de 6 mois pour faire venir vos affaires personnelles en franchise, dans les mêmes conditions que lors de votre arrivée dans l'île.

En arrivant à Mayotte, vous pourrez être amenés à payer de lourdes taxes sur certains objets (le véhicule par exemple si vous le possédez depuis moins d'un an). Ces taxes sont une source de revenu non négligeable pour le conseil départemental de Mayotte et on ne vous en fera pas grâce. Renseignez-vous auprès des services douaniers afin de prévoir ces dépenses dans votre budget.

### **Qu'emporter ?**

Pour lutter contre les risques du paludisme, dengue ou autre chikungunya, le plus simple et souvent le plus efficace est la prévention. Votre effort dans ce domaine doit porter sur l'équipement : moustiquaires imprégnées, produits corporels... Consultez votre médecin pour un avis médical professionnel.

Le mobilier doit être simple et solide. L'électroménager, matériel HI-FI, TV et vidéo peuvent être achetés sur place: vous éviterez d'attendre votre réfrigérateur ou machine à laver qui se trouvent dans le déménagement. N'emportez pas de matériel de luxe, car les vols sont fréquents et les appareils souffrent de l'humidité.

Si vous êtes un adepte de l'informatique, vous pouvez emporter votre ordinateur et son équipement, mais attention, un onduleur ainsi que des prises anti-surtension sont vraiment indispensables, vu les coupures intempestives et inattendues d'E. D.M. (Electricité de Mayotte).

L'ADSL à Mayotte est présente depuis avril 2012. Seules quelques zones du Sud de l'île ne sont pas encore bien desservies. SFR , Orange et Only sont les trois opérateurs de téléphonie mobile présents sur l'île à cette heure. Comparez les tarifs et les forfaits proposés avant de faire votre choix.

Apportez votre propre documentation pédagogique et vos manuels scolaires car vous ne trouverez pas grand-chose sur place.

### **Emporter la voiture ?**

Elle est indispensable à Mayotte. Quelques collègues nommés ne possédant pas le permis se sont retrouvés dans des situations souvent cauchemardesques (affectation sur deux, voire trois établissements, domicile éloigné du lieu de travail...). Le réseau routier est par endroits en (très) mauvais état. Amateurs de deux roues : attention à la saison des pluies, aux nombreux virages, au gravier ou à la boue sur le bord des routes, et aux

nombreux animaux qui circulent librement. On compte les déplacements en temps et non en kilomètres : une heure en moyenne pour 40 km. Vu l'état des routes, de la qualité des carburants et du climat, les véhicules souffrent beaucoup à Mayotte.

Vous avez la possibilité d'acheter des véhicules d'occasion sur place, mais il est conseillé de le faire avant juillet, lors du départ des collègues en fin de séjour. En septembre, les véhicules en bon état deviennent rares et très chers. Le prix du neuf est sensiblement supérieur à celui de métropole mais, si vous comptez le prix du transport et les taxes, vous pouvez faire des économies. Comparez les prix.

Si vous décidez d'importer votre véhicule, vous devez en être propriétaire depuis au moins un an (carte grise à votre nom) pour éviter d'être fortement taxé. Evitez d'emporter un véhicule trop sophistiqué, car l'entretien et les réparations seront alors facteurs de préoccupation (de nombreuses pièces détachées manquent). Les marques françaises présentent l'avantage de pouvoir trouver plus facilement des pièces détachées. **Dans tous les cas le budget automobile est très élevé (coût des voitures, pneus, réparations).**

### **Quelles démarches AVANT le départ ?**

Consultez régulièrement le site du Vice-Rectorat et son livret d'accueil angélique ... pour les démarches administratives. N'oubliez pas vos vaccinations.

Prenez contact avec votre rectorat d'origine pour demander le paiement de l'indemnité d'éloignement (IE) et de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence (IFCR).

**Lorsque vous déposez vos demandes d'IE et d'IFCR, conservez un double que vous aurez fait visé et daté par l'administration. L'IFCR doit être payée avant votre départ à Mayotte, soit courant juillet, l'IE lors de votre arrivée en août. Relancez la DAF de votre Rectorat en juin-juillet !**

Vous pouvez aussi faire une demande d'avance sur salaire (deux mois de traitement brut) afin d'anticiper tout problème financier lié à votre installation. Il suffit d'en faire la demande à votre rectorat d'origine par courrier simple.

Avant votre départ de métropole, assurez-vous que votre rectorat d'origine a bien transmis votre **certificat de cessation de paiement** au vice-rectorat de Mayotte. Pour plus de tranquillité, demandez une copie.

D'une façon générale, conservez toujours une preuve (reçu de l'administration, accusé de réception) de vos dépôts et autres démarches afin de pouvoir défendre vos droits en cas de litige ou de retard. Le tribunal administratif ne vous donnera raison que si vous présentez ces documents.

De même, conservez votre carte d'embarquement, elle peut vous être demandée par votre établissement d'affectation afin d'attester votre date d'arrivée à Mayotte... **mais aussi pour la prise en charge de l'indexation, celle-ci, grâce à nos efforts, devant avoir lieu au jour de votre arrivée à Mayotte... et non à celui de la prérentrée.**

**Enfin, dès votre arrivée, si vous constatez des difficultés pour recevoir les indemnités qui vous sont dues, contactez le SNES - MAYOTTE, qui vous DEFENDRA efficacement.**

A votre arrivée, n'oubliez pas de vous syndiquer au SNES, car vous rencontrerez de toute évidence des difficultés lors de votre arrivée (paiement des salaires, des indemnités, remise en cause de nos statuts et de nos conditions de séjour...).

# ANNEXE I

## Petite Histoire de Mayotte

Mayotte, île volcanique formée il y a 8 millions d'années, est la plus ancienne des quatre îles de l'archipel des Comores. Modelé par l'érosion, son relief est peu élevé tandis que ses côtes sont très découpées avec de nombreuses baies et îlots. Une barrière de corail l'enserme pour constituer un des plus vastes lagons du monde. Le climat tropical, la végétation et la faune traduisent l'influence de l'Afrique et de Madagascar.

La population de l'île, de peuplement récent, est le fruit de nombreuses migrations. Dès les VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, des populations africaines bantoues et malaisiennes austronésiennes s'y établissent. Elles sont suivies au IX<sup>e</sup> siècle par des navigateurs issus du Moyen Orient qui introduisent l'Islam. Mayotte est alors un lieu de production métallurgique où se rencontrent de nombreuses cultures de l'océan Indien.

Avec le déclin de la présence malgache aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, l'île entre sous l'influence de la côte africaine swahilie. Elle est réputée au XVI<sup>e</sup> siècle pour l'exportation d'esclaves vers le monde musulman. A cette époque, Mayotte est gouvernée par des sultans originaires de la côte africaine swahilie: les shiraziens. Pendant cette période de prospérité, des cités se développent sur sa côte occidentale. En raison des récifs qui l'entourent, peu de navires européens y relâchent entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, mais ceux-ci nous livrent d'intéressantes descriptions.

Les guerres et troubles du XVIII<sup>e</sup> siècle amorcent un important déclin démographique : la population, supérieure à 15 000 habitants au XVII<sup>e</sup> siècle s'effondre à 3 000 au premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le jeu d'influence des puissances occidentales dans l'océan Indien, Mayotte intéresse particulièrement la France qui l'acquiert auprès de son dernier sultan, un malgache, le sakalava Andriantsouli en 1841.

L'île, à l'écart des routes maritimes, ne devient pas un port de guerre ou de commerce. L'administration coloniale encourage l'installation de planteurs qui entre 1850 et 1900 cultivent la canne à sucre. Ces activités périssant, elles sont remplacées par la culture de la vanille et l'introduction de l'ylang au début du siècle dernier. Mayotte et les autres îles des Comores, auxquelles le protectorat a été étendu en 1890, entrent sous l'administration du gouvernorat général de Madagascar avant la première guerre mondiale.

En 1945, l'archipel des Comores obtient le statut de collectivité d'outre-mer. Le déplacement de la capitale de la collectivité de Dzaoudzi à Moroni marque le début du ressentiment mahorais face aux comoriens (et non face à la France, responsable de la faiblesse du budget alloué à la collectivité). Celui-ci atteint son paroxysme à l'occasion de l'indépendance des Comores, lorsque les Mahorais décident de rester français.

Plusieurs consultations ont par la suite confirmé cette volonté des Mahorais de rester français pour ne pas être comoriens. Mayotte est aujourd'hui un département. Pourtant le niveau de vie de sa population est parmi les plus faibles d'outre-mer.

Mayotte comptait en 2012, selon l'INSEE, 212 000 habitants, dont un tiers est d'origine comorienne (principalement de l'île voisine d'Anjouan). L'île a vu en quelques années s'installer la modernité avec ses avantages et ses inconvénients. Si beaucoup d'espoirs sont placés dans le tourisme et l'aquaculture, l'île reste économiquement très dépendante de la métropole. De nombreux Mahorais vivent à la Réunion ou en Métropole.

## ANNEXE 2 : petit tableau comparatif des rémunérations Mayotte-COM

	Durée du séjour	Indexation	Indemnité de sujétion Géographique (par séjour de 2 ans à partir de 2017)	TOTAL sur 2 ans salaires + indemnités	TOTAL sur 4 ans salaires + indemnités	Indemnité de résidence	Congés administratifs
<b>MAYOTTE (DOM)</b>	illimitée	1,4 à partir du 2017	10 mois bruts... <u>mais limités à un seul agent en cas de poste double.</u>	34 mois	68 mois	0%	Disparition
<b>WALLIS et FUTUNA (COM)</b>	2 années scolaires (renouvelable)	2,05	18 mois brut	67,2 mois	134,4 mois	3% indexée	(2 mois confondus avec les vacances
<b>NOUVELLE CALEDONIE (COM)</b>	2 années scolaires (renouvelable)	1,73 à 1,94	14 mois	de 55,52 à 60,56 mois	de 111,04 à 121,12 mois	3% indexée	scolaires) 2 mois mais délais de 21 jours pour partir du territoire
<b>POLYNESIE (COM)</b>	2 années scolaires (renouvelable)	1 85 à 2,,06	10 mois brut	de 54,4 à mois	59, 44 de 108,8à 118,88	3% indexée	2 mois mais délais de 14 jours pour partir du territoire... avant une nouvelle offensive)
<b>St PIERRE et MIQUELON (Collectivité territoriale)</b>	illimitée	1,85	12 mois/2ans	56,4 mois	112,8mois	0%	Idem (2 mois confondus)

## Annexe 3

### LISTE (non exhaustive) DES CRECHES ET ECOLES PRIVEES OU ASSOCIATIVES

LIEU	CRECHE	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Petite Terre	- Les Beaux Enfants (Pamandzi) : 0269 60.07.43	- APEEM (Dzaoudzi) : 0269 60.07.34  - Les Colibris (Dzaoudzi) : 0639 20.36.47 = Les Pitchounes (Pamandzi) : 0269 60.04.96	- Les Colibris (Dzaoudzi) : 0639 20.36.47 = Jadessiane (Dzaoudzi) : 0269 60.06.11 - Mongome (Pamandzi) : 0269 60.12.59
Mamoudzou et environs	- Les Beaux Enfants (Mamoudzou) : 0269 61.09.00 = Les P'tits Loups (Kavani) : 0269 61.17.23	- AMPE (Mamoudzou) : 0269 61.16.58  - Couleurs d'Epices (Kaweni) : 0639 25.80.82 - Les P'tits Loups (Kavani) : 0269 61.17.23 - Oulingo Mayaya (M'Tsapéré) : 0269 61.33.14 - Terre d'Epices (Passamainty): 0639257004 - Fleur d'Ylang(Tzoundzou2) : 0269 60.36.59	- Les Roussettes (Mamoudzou) : 0269 61.26.21 - Couleurs d'Epices (Kaweni) : 0639 25.80.82 - Vanille Chocolat (Kaweni) : 0269 61.71.99 - Les Flamboyants (Majikavo) : 0269 61.55.17 - Je Veux Savoir (Majikavo) : 0269 62.39.04 - Frimousse (Kavani) :0269 61.24.98 - Fleur d'Ylang (Tzoundzou 2) : 0269 60.36.59
Centre	= Kara Raouki Titi (Combani):  0269 62.43.17  = Owa Zaza (Sada)	= Kara Raouki Titi (Combani):  0269 62.43.17  = Nyamba (Combani) :  0639 69.46.71	= Nyamba (Combani) :  0639 69.46.71  = Pomme Cannelle (Combani) :  0269 61.77.31
Nord			
Sud	= Crèche parentale (Kani-Keli)	= Pain d'Epices (Bandrélé) :0639 639 666506 25.80.73	= Les Terrasses (Chirongui)

## ANNEXE 4 ARTICLE de MAYOTTE HEBDO

### **Insalubrité et insécurité : les deux freins majeurs au tourisme**

Mais les deux principaux freins au tourisme à Mayotte sont l'insalubrité et, surtout, l'insécurité. Nombreux sont les nouveaux arrivants sur l'île à être choqués par l'état d'insalubrité croissante de l'île. Des montagnes de déchets sont en effet légions, même dans le centre-ville de Mamoudzou. Quant aux plages, elles sont de plus en plus envahies de canettes et autres cadavres de bouteilles. Certaines plages sont même régulièrement déconseillées à la baignade du fait du taux élevé de pollution de leurs eaux.

Avec l'arrivée massive d'immigrés clandestins en provenance principalement des Comores, de plus en plus de bidonvilles insalubres fleurissent dans la périphérie de Mamoudzou, défigurant le paysage. Mais, surtout, cette pauvreté et la différence de niveau de vie avec les résidents, et à fortiori avec les touristes, crée de graves problèmes d'insécurité sur l'île où il n'est guère raisonnable à présent de se balader après la tombée de la nuit. Bruno Garcia a constaté une chute de 80 % de la fréquentation du restaurant du Caribou en l'espace d'un an et demi, du fait de cette insécurité : *"Les gens n'osent plus sortir le soir, car ils ont peur de se faire attaquer à l'aller; attaquer au retour; et de se faire cambrioler pendant qu'ils ne sont pas chez eux"*, déplore-t-il.

Extrait Mayotte hebdo N° spécial 25 septembre 2015

## **Annexe 5 : Conseils de sécurité provenant des autorités « SECURITE RANDONNEE »**

### **Consignes à donner aux participants à l'inscription ou avant le départ :**

- Eviter de laisser quoi que ce soit de visible dans les voitures
- Ne pas emmener en randonnée :
  - Papiers d'identité, carte bancaire, etc
  - Importante somme d'argent (
  - Des bijoux
  - Tous objets de valeur
- Pendant la randonnée (surtout dans les randos « à risque »):
  - Rester groupés en évitant absolument d'avoir des participants qui s'effilochent sur plusieurs centaines de mètres. Il est légitime de s'arrêter de temps à autre pour des photos, dans ce cas faire arrêter le groupe.
- S'il y a arrêt sur une plage :
  - Eviter la dispersion du groupe sur toute la plage, rassembler les affaires sur un espace limité, à l'écart si possible des broussailles d'arrière-plage d'où peuvent venir des voleurs
  - Ne pas être tous à l'eau en même temps

### **Pour le responsable de la randonnée :**

- Numéro d'urgence de la gendarmerie à prévenir aussitôt s'il y a problème : le 17
- Dans la mesure du possible prévoir un serre-file en queue de colonne pour fermer la marche
- Dans les randos « à risque » il serait souhaitable que l'accompagnateur et le serre-file aient un bâton de randonnée (qui permet éventuellement de tenir à distance un éventuel agresseur)
- S'équiper de sifflets (accompagnateur à l'avant et serre-file à l'arrière) pour signaler rapidement tout problème (l'association va acheter des sifflets)
- La taille du groupe peut aussi être dissuasive : un groupe de 10/15/20 personnes est plus difficile à attaquer qu'un groupe de 4 ou 5.
- Eviter petits groupes avec enfants

## Annexe 6 : numéros utiles

- Vice-Rectorat : B.P. 76 , 97600 Mamoudzou

Tél. standard : 02 69 61 10 24 / Fax : 02 69 61 09 87

<http://www.ac-mayotte.fr/>

- Préfecture : Mamoudzou : 02-69-63-50-00 / Dzaoudzi : 02-69-60-10-54

- EDM : Electricité de Mayotte - BP 333 - 97600 Mamoudzou

Tel : 02-69-62-96-80

<http://www.electricitedemayotte.com/>

- SOGEA : ZI de Kawéni - BP22 - 97600 Mamoudzou

Tél : 0269 61 11 42 - Fax : 0269 61 13 77 - [contact@sogeamayotte.com](mailto:contact@sogeamayotte.com)

<http://www.sogea-mayotte.com/>

- Orange : <http://mayotte.orange.fr/>

- SFR : <http://www.sfr-mayotte.com/index.jspz>

### \* Agences immobilières :

- SIM : Société immobilière de Mayotte, Place Mariage, 97600 Mamoudzou

Tel : 02-69-61-11-13

<http://www.sim-mayotte.fr/>

- Agence de l'île : 02-69-61-60-60

<http://www.agencedelile.net/>

- MPL : 06-39-04-04-76

<http://www.mpl-immobilier.com/>

- Deltahimmo : 02-69-61-18-04

[nizar.assani@deltahimmo.fr](mailto:nizar.assani@deltahimmo.fr)

## Annexe 6 : Le SNES Mayotte à votre service

Nous vous accueillons dans notre local tous les mercredis de 8h à 11h30 et de 13h à 17h. Rendez-vous personnalisés possibles en dehors de ces horaires.

**SNES Mayotte**, Lotissement les trois vallées, 110 résidence Bellecombe, 97690 MAJIKAVO LAMIR Tel : 02 69 62 50 68 (le mercredi)

Courriel : [mayotte@snes.edu](mailto:mayotte@snes.edu) / Site internet : <http://www.mayotte.snes.edu>

À votre demande, nous nous déplacerons dans vos établissements, notamment à l'occasion d'une heure d'information syndicale.

Membres du bureau bénéficiant d'une décharge partielle de service :

Thierry WUILLEZ, co-secrétaire général 06 39 69 87 63

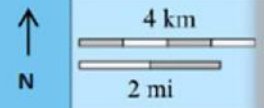
Josiane WITKOW, co-secrétaire générale 06 39 69 87 61

Frédéric LOUVIER, co-secrétaire adjoint 06 39 69 91 93

Fabrice FOURQUET co-secrétaire adjoint 0639091649

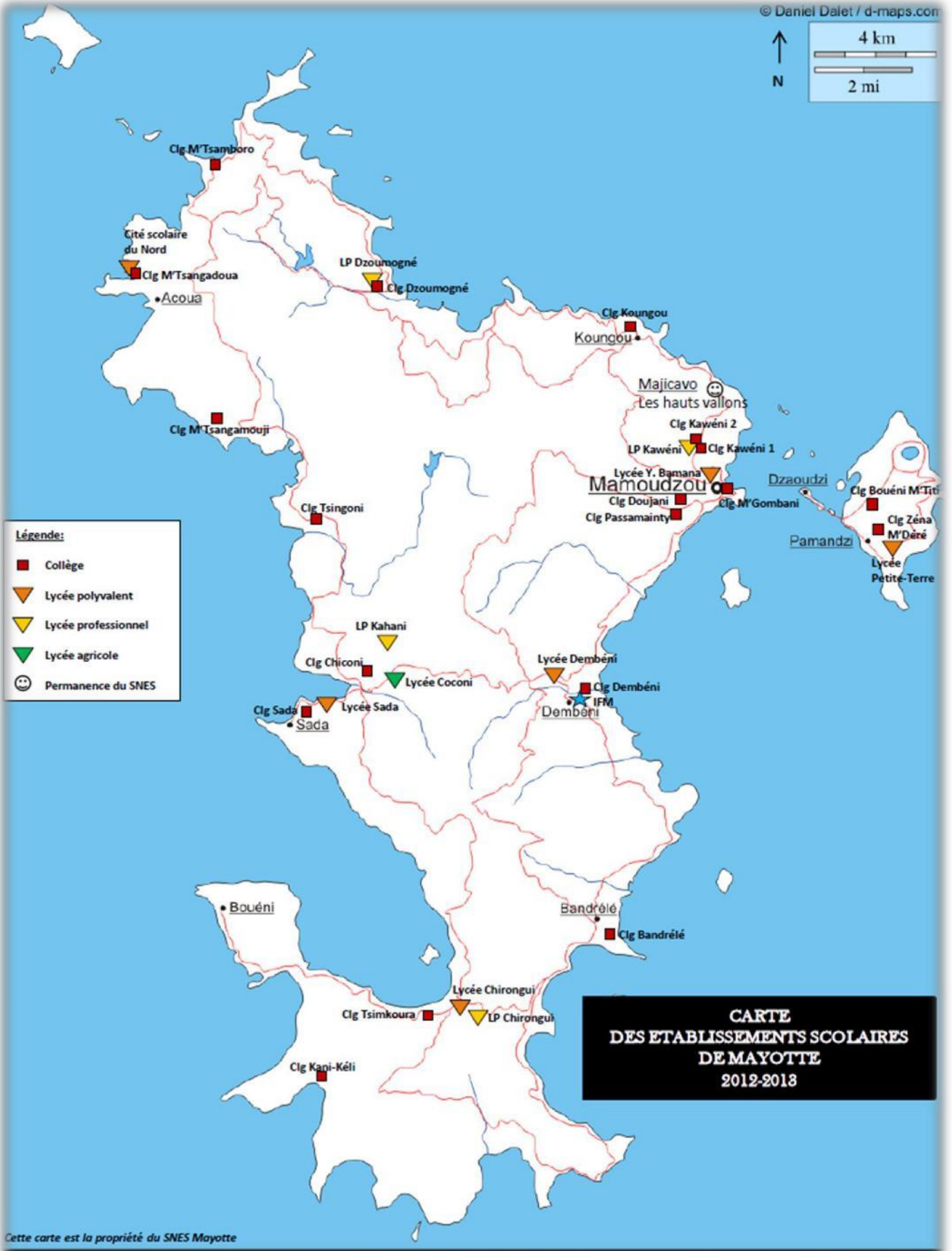
Patrick FORNECKER responsable contractuel 0639699190

**Pour vos questions, nous vous remercions de privilégier le contact par courriel et d'utiliser les numéros de téléphones portables ci-dessus aux horaires usuels**



**Légende:**

- Collège
- ▽ Lycée polyvalent
- ▽ Lycée professionnel
- ▽ Lycée agricole
- ☺ Permanence du SNES



**CARTE  
DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES  
DE MAYOTTE  
2012-2018**

Cette carte est la propriété du SNES Mayotte



A remettre au trésorier du Snés de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés)  
Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (Prélèvements)

**Identifiant Snés (si vous étiez déjà adhérent)** [ ]  
**Sexe** Fé. Masc. **Date de naissance** [ ]/[ ]/[ ]  
**Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)** [ ]  
**Nom patronymique (de naissance)** [ ] **Prénom** [ ]  
**Résidence bâtiment escalier...** [ ]  
**N° et voie (rue, bd ...)** [ ]  
**Boîte postale - Lieu dit - Ville pour les pays étrangers** [ ]  
**Code postal** [ ] **Ville ou pays étranger** [ ]  
**Téléphone fixe :** [ ] **Téléphone portable** [ ]  
**Courriel : (Respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)** [ ]

**Catégorie** (Certifié, Agrégé hors classe, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, CoPsy, CPE, AED,...) [ ]  
**Congé ou détachement (préciser sa nature)** [ ]  
**Si titulaire :**  poste fixe  ZR  
**Si contractuel :**  CDD  CDI  
 Stagiaire  Retraité  
 Emploi d'Avenir Professeur  
**Si temps partiel, quotité :** [ ]  
**Discipline de recrutement :** [ ]  
**Discipline d'exercice (si différente) :** [ ]  
**Échelon** [ ] **Date :** [ ]/[ ]/[ ]  
 Enseignant de langue régionale  
 Conseiller en formation continue  Formateur GRETA  
**Enseignant en**  STS  classe prépa  
**Enseignant au**  CNED  CNDP - CRDP  
 Conseiller pédagogique tuteur  
 Autre, préciser : [ ]

**Affectation ministérielle** (ZR pour les TZR, Rectorat pour les stagiaires, Etablissement pour les titulaires poste fixe.....) **Code :** [ ]  
**Nom et ville** [ ]  
**Établissement de Rattachement Administratif (uniquement pour les TZR)** **Code :** [ ]  
**Nom et ville** [ ]  
**Établissement d'exercice** **Code :** [ ]  
**Nom et ville** [ ] **Quotité horaire :** [ ]  
**Autre établissements d'exercice :**  

<b>Code :</b> [ ]	<b>Nom et ville</b> [ ]	<b>Quotité horaire :</b> [ ]
<b>Code :</b> [ ]	<b>Nom et ville</b> [ ]	<b>Quotité horaire :</b> [ ]

**Autorisation CNIL :** J'accepte de fournir au Snés et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mes informations et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snés de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatiques dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est renouvelable par moi-même dans les mêmes conditions que la date d'acte en m'adressant au Snés 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.  
 J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, hors classe,...)  Oui  Non

**Cotisation :** Montant total de la cotisation: [ ] € (voir barème ou mode de calcul)

**Mode de paiement :**

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant : [ ] prélèvements de [ ] € chacun.  
 Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en aout 2016.  
 Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux alternatives s'offrent à vous :

- Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles. (Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)
- Paiement par chèque joint au nom du SNES.

**Date :** [ ]/[ ]/[ ] **Signature :** [ ]

**MANDAT**

Au accepté de l'arrivée de ce mandat, vous sursuivez (A) le SNES à respecter des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à créditer votre compte conformément aux instructions du SNES.  
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions indiquées dans la convention que vous avez passée avec elle.  
 Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont consignés dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Vous devez compléter en lettres capitales en respectant le pré-casage

NOM	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
PRENOM	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
ADRESSE 1	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
ADRESSE 2	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
CODE POSTAL - VILLE	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
PAYS	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
IBAN	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
BIC	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]

Pour le compte de :  
 SNES  
 46, avenue d'Ivry  
 75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

**À :**  
**Le :**  
**SIGNATURE :** [ ]

Paiement :  récurrent ou  unique **MERCI DE JOINDRE UN RIB** Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion **Ne rien inscrire sous ce trait**

Référence unique du mandat : [ ] Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547

## Barème des cotisations - Académie : MAYOTTE 2015-2016

**Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.**

**Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.**

**Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2016 en fonction de la date de réception du bulletin.**

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11	
<b>Certifiés ou Cpe</b>	117 € (12,1€)	117 € (12,1€)	144 € (14,8€)	187 € (19,1€)	192 € (19,6€)	195 € (19,9€)	207 € (21,1€)	221 € (22,5€)	235 € (23,9€)	253 € (25,7€)	271 € (27,5€)	
Coût réel après crédits d'impôt	40 €	40 €	49 €	64 €	66 €	67 €	71 €	76 €	80 €	87 €	93 €	
<b>CoPsy</b>	108 € (11,2€)	159 € (16,3€)	182 € (18,6€)	187 € (19,1€)	192 € (19,6€)	195 € (19,9€)	207 € (21,1€)	221 € (22,5€)	235 € (23,9€)	253 € (25,7€)	271 € (27,5€)	
Coût réel après crédits d'impôt	37 €	55 €	62 €	64 €	66 €	67 €	71 €	76 €	80 €	87 €	93 €	
<b>Biadmissibles</b>	122 € (12,6€)	122 € (12,6€)	149 € (15,3€)	191 € (19,5€)	202 € (20,6€)	208 € (21,2€)	219 € (22,3€)	235 € (23,9€)	253 € (25,7€)	271 € (27,5€)	283 € (28,7€)	
Coût réel après crédits d'impôt	42 €	42 €	51 €	65 €	69 €	71 €	75 €	80 €	87 €	93 €	97 €	
<b>Certifiés hors classe Cpe hors cl. Dr. CIO</b>	207 € (21,1€)	232 € (23,6€)	248 € (25,2€)	265 € (26,9€)	286 € (29,0€)	304 € (30,8€)	321 € (32,5€)					
Coût réel après crédits d'impôt	71 €	79 €	85 €	91 €	98 €	104 €	110 €					
<b>Agrégés Classe Normale</b>	138 € (14,2€)	138 € (14,2€)	169 € (17,3€)	219 € (22,3€)	233 € (23,7€)	245 € (24,9€)	262 € (26,6€)	281 € (28,5€)	301 € (30,5€)	321 € (32,5€)	336 € (34,0€)	
Coût réel après crédits d'impôt	47 €	47 €	58 €	75 €	80 €	84 €	90 €	96 €	103 €	110 €	115 €	
<b>Chaires supérieures Agrégés hors classe</b>	271 € (27,5€)	286 € (29,0€)	301 € (30,5€)	318 € (32,2€)	336 € (34,0€)	359 € (36,3€)	373 € (37,7€)	392 € (39,6€)				
Coût réel après crédits d'impôt	93 €	98 €	103 €	109 €	115 €	123 €	127 €	134 €				
<b>Traitement brut mensuel en €</b>	Inf. à 1100 €	de 1101 à 1400 €	de 1401 à 1700 €	de 1701 à 2000 €	2001 € et plus							
<b>Contractuels - MA</b>	60 € (6,4€)	80 € (8,4€)	100 € (10,4€)	130 € (13,4€)	150 € (15,4€)							
Coût réel après crédits d'impôt	21 €	28 €	34 €	45 €	51 €							
<b>Pension nette mensuelle</b>	Inf. à 1501 €	de 1501 à 1670 €	de 1671 à 1830 €	de 1831 à 2000 €	de 2001 à 2170 €	de 2171 à 2340 €	de 2341 à 2500 €	de 2501 à 2670 €	de 2671 à 2840 €	de 2841 à 3000 €	de 3001 à 3170 €	3171 € et plus
<b>Retraités Pensionnés</b>	66 € (7,0€)	86 € (9,0€)	94 € (9,8€)	103 € (10,7€)	112 € (11,5€)	121 € (12,5€)	130 € (13,4€)	139 € (14,3€)	148 € (15,2€)	157 € (16,0€)	166 € (17,0€)	175 € (17,8€)
Coût réel après crédits d'impôt	23€	30€	32€	36€	39€	42€	45€	48€	51€	54€	57€	60€

Maj : 25/06/2015

**Le montant des prélèvements automatiques comprend les frais bancaires de recouvrement.**

### Situations particulières

- **Stagiaires Agrégés, Certifiés, CPE, antérieurement non fonctionnaires** : cotisation du 3ème échelon du corps.
- **Elèves CoPsy 1ère année** : 76 €.
- **Stagiaires CoPsy, antérieurement non fonctionnaires** : cotisation du 1er échelon du corps.
- **Personnels de vie scolaire (AED, AVS, ...)** : 39 €.
- **Emploi d'Avenir Professeur (EAP)** : 21 €.
- **Mi-temps ou temps partiel** : cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel - **Cotisation minimale 39 €.**
- **AE, Chargés d'ens., PEGC** : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).
- **Situations exceptionnelles** : contacter le trésorier académique.
- **En attente de reclassement, stagiaires antérieurement fonctionnaires** : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).

**Cotisation non calculée dans ce barème :**

- **Montant** : Ajoutez 10 € au produit de 0,396 par l'indice brut majoré de votre bulletin de paie (à l'euro supérieur).
- **Calcul d'un prélèvement** = Montant calculé / Nb de prélèvements + 0,4 € (frais bancaires).

**N'oubliez pas de compléter le bulletin d'adhésion de façon précise.**

**En particulier, bien indiquer votre adresse mail, le SNES pourra ainsi vous adresser des informations à caractère général mais aussi des informations personnelles lors des opérations de gestion (promotion, mutations...).**

Si vous êtes non imposable, l'administration fiscale vous remboursera sous forme d'un crédit d'impôt 66% de votre cotisation. Si vous êtes imposable ce crédit est déduit de l'impôt à payer.

#### MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



**VEUILLEZ COMPLÉTER EN LETTRES CAPITALES EN RESPECTANT LE PRÉCÉDAGE**

N	O	M																														
P	R	E	N	O	M																											
A	D	R	E	S	S	E	1																									
A	D	R	E	S	S	E	2																									
C	O	D	E	P	O	S	T	A	L	.	V	I	L	L	E	.																
P	A	Y	S																													
I	B	A	N																													
B	I	C																														

Pour le compte de :

**SNES**  
46, avenue d'Ivry  
75647 PARIS Cédex 13

Ref : COTISATION SNES

à :  
 Le :  
**SIGNATURE :**

**MERCI DE JOINDRE UN RIB**

Paiement :  récurrent ou  unique

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547